

Cinq autres accords ont été signés

Le Canada et les États-Unis ont signé, outre l'entente concernant les pluies acides, une déclaration commune visant à abattre, dans la mesure du possible, les barrières commerciales qui les séparent. (La valeur des échanges Canada-États-Unis frôle les 150 milliards de dollars, la balance commerciale étant actuellement à l'avantage du Canada).

Comme première étape, ils s'engagent à « mettre fin au protectionnisme pour ce qui touche le commerce des biens et services ». Ils ont aussi donné des instructions pour que, dans les douze prochains mois, des mesures soient prises pour régler des entraves spécifiques au commerce. Certaines de ces mesures doivent porter, entre autres, sur « l'élimination ou la réduction des barrières tarifaires ou non tarifaires qui frappent le commerce des biens et services connexes du domaine de la haute technologie, comme les ordinateurs, l'échange de données et les techniques de conception et de fabrication assistées par ordinateur ».

Une déclaration sur la sécurité internationale a été adoptée. Les deux partenaires s'y sont engagés à mieux partager le pactole des contrats militaires et y réaffirment leur engagement vis-à-vis de l'OTAN.

On a aussi apposé les signatures finales au projet de modernisation du système d'alerte du Nord (1,5 milliard de dollars), qui comprendra treize stations de radar de longue portée et 39 stations de courte portée réparties dans le nord de l'Alaska, du Canada et le long de la côte du Labrador.

Après 14 ans de pourparlers, on a



M. Mulroney (à gauche) et sa femme Mila accueillent M. et Mme Reagan.

échangé des instruments de ratification du nouveau traité relatif à la pêche au saumon du Pacifique. Le traité établit les fondements de la coopération bilatérale en ce qui concerne les activités de gestion, de recherche et de mise en valeur relatives au saumon. Il établit une commission bilatérale chargée de régir la pêche « d'interception » sur l'ensemble de la côte, soit les cas où les pêcheurs d'un pays donné capturent des saumons qui frayent dans l'autre pays que le leur.

Finalement, les deux pays se sont entendus sur un traité de collaboration sur les questions pénales visant à accroître la lutte contre le crime organisé et le trafic de stu-

péfiants. Le traité comble une lacune historique dans la gamme des arrangements de coopération entre le Canada et les États-Unis. Il prévoit des moyens simplifiés pour mettre les mécanismes d'application de la loi d'un pays à la disposition de l'autre en matière d'enquêtes et de poursuites criminelles. L'entraide peut varier de l'échange de renseignements à caractère public jusqu'à la recherche de personnes ou à l'obtention de témoignages ou de documents par voie d'assignations ou de mandats de perquisition.

Les ministres ont souligné que le traité, en fournissant des solutions de rechange de nature coopérative pour l'obtention d'éléments de preuve et en obligeant les deux pays à s'en servir, devrait réduire la possibilité que les États-Unis recourent à des mesures extraterritoriales unilatérales.

Le traité respecte pleinement les normes canadiennes de justice pénale. Le Canada peut refuser une demande américaine d'entraide lorsque l'exécution de la demande serait, de son point de vue, contraire à l'intérêt public. En outre, les demandes de mesures d'exécution forcée, comme les assignations ou les mandats de perquisition, feront l'objet d'examen par les tribunaux, conformément au droit canadien.

Par ailleurs le Canada a confirmé son intention de collaborer au projet de station spatiale américaine habitée.

Une visite fructueuse

Le Sommet de la Saint-Patrick, bien que relativement court, a permis à MM. Mulroney et Reagan de discuter en profondeur sur des sujets cruciaux.

Le président américain était accompagné du secrétaire d'État George Shultz, du secrétaire à la Défense, Caspar Weinberger,



Le président américain Ronald Reagan et le premier ministre Brian Mulroney échantent les textes de l'un des six accords signés à Québec.